

## **COVID-19 : DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DES TESTS SALIVAIRES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES**

Depuis le 11 février, à la suite de l'avis favorable de la Haute Autorité de Santé (HAS), le déploiement des tests salivaires RT-PCR est autorisé en milieu scolaire. À partir du 8 mars, l'académie d'Amiens organise, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) des campagnes de dépistage sur l'ensemble du territoire visant à **rompre au plus vite les chaînes de contaminations**.

### **RENFORCER LA POLITIQUE DE DÉPISTAGES CIBLÉS DE LA COVID-19 DANS LE MILIEU SCOLAIRE**

Les tests salivaires sont déployés en priorité **dans les écoles maternelles et élémentaires** où il est plus difficile d'effectuer un prélèvement nasopharyngé aux élèves. Ce mode de dépistage moins intrusif offre une plus grande acceptabilité que les tests PRC classique. De cette manière, la prévention dans les écoles et la surveillance épidémique sont renforcées. L'ensemble des élèves comme des personnels bénéficieront de ces tests, sur la base de l'autorisation préalable des représentants légaux pour les élèves et l'accord des personnels qui se feront tester. Les familles sont informées par le directeur ou le chef d'établissement.

En amont des opérations, l'école ou l'établissement scolaire est mis en relation par les services académiques avec le laboratoire d'analyses médicales désigné par l'ARS. Lors d'une campagne, le personnel du laboratoire apporte le matériel nécessaire au sein de l'école ou l'établissement : il est obligatoirement présent **lors de la première opération de prélèvement**, il informe les personnels sur l'organisation du prélèvement et présente le dépistage. Les prélèvements **sont toujours réalisés par les personnels de santé scolaire de l'Éducation nationale** ou le cas échéant avec l'aide de personnels recrutés en renfort (médiateurs lutte anti-covid, personnels de santé, secouristes, etc.).

L'analyse des tests est faite en laboratoire, les résultats sont communiqués **dans un délai de 24 heures** aux représentants légaux des élèves.

### **RENFORCER LES ÉQUIPES DE SANTÉ POUR UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES DÉPISTAGES PAR TESTS SALIVAIRES**

**50 médiateurs** lutte anti-covid sont en cours de recrutement dans l'académie **afin d'aider les personnels de santé** de l'Éducation nationale dans les campagnes de tests et de contact tracing. Ces vacataires (étudiant, personnes titulaires d'un diplôme niveau Baccalauréat ou d'un diplôme des filières sanitaires et sociale) pourront intervenir sur l'ensemble des postes d'une opération de dépistage : accueil administratif, prélèvement, délivrance du message de prévention, conseils sur l'isolement des cas positifs ou contacts, le tout sous la supervision d'un personnel de santé scolaire.

### **UNE CAMPAGNE DE DÉPISTAGE PROGRESSIVE ET ITÉRATIVE**

La campagne de tests salivaires **démarre dès le 8 mars dans l'académie**. Après recueil des documents nécessaires (autorisation des représentants légaux, photocopie de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale), **les premiers prélèvements auront lieu à partir du mardi 9 mars**.

Après une phase de montée en puissance, **l'objectif est de réaliser 10 000 tests salivaires par semaine** dans l'académie. De façon complémentaire, les opérations de dépistage par tests antigéniques se poursuivent dans les collèges et lycées de l'académie.

La localisation des dépistages est définie par les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), l'ARS des Hauts-de-France et les préfectures de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme en ciblant particulièrement les écoles situées dans les zones où le virus circule fortement.

Pour affiner la connaissance épidémiologique du milieu scolaire, un panel représentatif composé de quelques écoles, collèges et lycées est dédié à la surveillance du virus. Cet échantillon fera l'objet d'une campagne de tests tous les 15 jours.